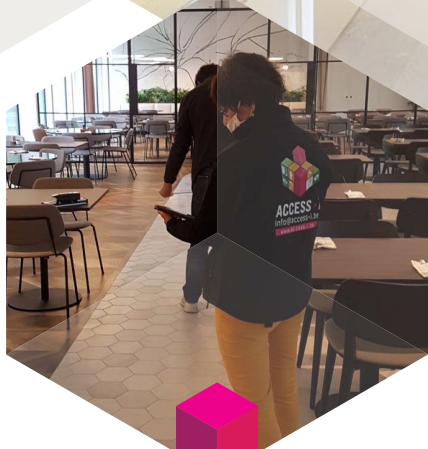




Votre certification arrive à son terme ?



Le niveau d'accessibilité de votre structure a été certifié par Access-i, pour 3 ans. Le terme est désormais échu. C'est le moment de faire les démarches pour la prolongation de votre certification.

ACCESS ▶ i

WWW.ACCESS-I.BE

► Pourquoi est-ce important de la prolonger ?

Parce qu'il est essentiel de continuer à informer vos publics sur l'accessibilité de votre lieu.



► En prolongeant votre certification, Access-i vous garantit :

- › Le maintien dans la base de données de votre fiche informative et la valorisation de vos efforts en matière d'accessibilité.
- › Une publicité vers les publics concernés grâce à :
 - une communication sous forme de capsule accessible sur notre site internet et nos réseaux sociaux (publication en Facile à Lire et à Comprendre, en langue des signes, sous-titrée et audiodécrite).
 - un relais via nos partenaires des secteurs touristiques et du handicap.
- › Une formation gratuite dans le cadre de la journée des Access-i sur le thème de l'accessibilité et/ou du handicap, en présentiel ou en e-learning, dispensée par des experts dans le domaine.



➤ Comment prolonger votre certification ?

Si aucun travaux ou changement n'a été effectué dans votre structure, il suffit de :

- › **Signer la déclaration sur l'honneur ci-jointe** et la renvoyer par mail à communication@access-i.be
- › **Régler l'abonnement annuel** de 50€ HTVA au BE95 3630 7253 8458 avec la communication suivante « RC - année - nom du lieu certifié »

Des changements dans votre structure ?

Le niveau d'accessibilité a peut-être changé. Que faire ?

- › **Prendre contact avec Access-i** qui, si besoin, vous mettra en lien avec un de ses auditeurs. Un devis pourra alors vous être remis afin de procéder à un nouvel état des lieux.



➤ **Processus qualité :**

Access-i met un point d'honneur à diffuser des informations fiables et vérifiées.

Pour s'en assurer, Access-i :

- › peut vérifier l'évolution du niveau d'accessibilité des lieux certifiés ;
- › est en contact avec ses publics cibles et est attentif aux retours de ces derniers.

► Notre mission : « Informer, sans tromper ! »

Avec Access-i :

- › vous êtes sûr de transmettre à vos publics à besoins spécifiques **une information fiable et vérifiée.**
- › vous rentrez dans une démarche d'**inclusion** et d'**amélioration de l'accessibilité pour tous.**

► Nos moyens

- › Access-i travaille avec 6 bureaux sous-traitants, experts en accessibilité. Ces bureaux sont composés d'**architectes**, d'**ergothérapeutes**, d'**ingénieurs** et de **conseillers en accessibilité.** Un de ces experts se rend sur place afin de réaliser un état des lieux. Il peut également vous accompagner et vous proposer des solutions concrètes à l'amélioration de votre accessibilité.

► Nos forces



☎ 081 39 08 78

✉ communication@access-i.be

💻 www.access-i.be

📘 <https://www.facebook.com/accessi.certification>

🌐 <https://www.linkedin.com/company/access-i>



ACCESS ▶ i



Avec le soutien de



VISIT
Wallonia
be



Wallonie
familles santé handicap
AVIQ